

D 2022 28 02 017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 22 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, Michèle GALLET, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, H. GRANGE, J. DAZIN, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GALLET, M. CHALENDAR.

Absents : A. HERRING.

Absents excusés: C. TOWNSEND, C. BIOLAY, D. GANNE, Y. DUMAS, F. KHIAR.

Procurations : C. TOWNSEND à M. GIRIAT, C. BIOLAY à J-F. OBEZ, Y. DUMAS à W. DELAVENNE, F. KHIAR à G. MASRARI.

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

10. Environnement – Contrat d'entretien du verger et de la parcelle à côté des tennis par l'éco pâturage

Monsieur le Maire propose de reconduire l'éco pâturage mis en place en 2021 avec la société DEGROISSE éco-paysage. Ainsi, les missions confiées au prestataire du contrat consistent en la réalisation d'entretien d'espaces paysagers par la pratique de l'éco-pâturage, c'est-à-dire avec des moutons, sur deux espaces communaux :

- Le verger de Pré-Rugue
- La parcelle d'espaces verts à côté des terrains de tennis.

Le troupeau de moutons restera du 15 mars au 15 octobre 2022 sur le site, à plus ou moins 15 jours selon la disponibilité en herbe et les conditions météorologiques. Si un retrait était nécessaire par décision conjointe entre les deux parties, il ne donnera pas droit à un remboursement.

Durant la période de pâturage le nombre optimal est de 7 moutons avec une amplitude de 3 bêtes, sachant que ce nombre peut être variable en fonction des naissances et de la disponibilité en herbe.

La convention comprend 3 journées pédagogiques pour les écoles en semaine et/ou lors de manifestations les samedis comprenant une démonstration du travail des chiens de troupeaux, des explications sur les moutons, une démonstration de tonte de moutons en fonction des dates envisageables.


La durée de la convention est d'un an à compter de la date de signature.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de prestation d'éco pâturage avec la société DEGROISSE Eco paysage pour un montant annuel de 3 200 euros HT, soit 3 840 euros TTC
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2022

Fait à Ornex, le 4 mars 2022

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 6 mars 2022
Affiché le : 6 mars 2022




Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.